

**DEPARTMENT OF ENGLISH LANGUAGE ACQUISITION**

EMILY GRIFFITH CAMPUS  
1860 LINCOLN STREET, 10<sup>TH</sup> FLOOR  
DENVER, COLORADO 80203  
TELEPHONE (720) 423-2040 - FAX (720) 423-8168



## Questions ELA fréquemment posées à l'intention des parents

**Q : Quel genre de décisions aurai-je à prendre au moment de l'inscription ?**

R : Vous choisirez un programme de développement de la langue pour votre enfant en fonction des résultats du questionnaire sur les langues parlées à domicile et des services et programmes fournis à l'école.

**Q : Que faire si mon enfant s'est par le passé inscrit à une école DPS ? Dois-je remplir de nouveaux formulaires ELA ?**

R : Vous pouvez choisir de mettre à jour votre formulaire d'autorisation parentale si vous souhaitez choisir une autre option de programme ELA, mais vous n'êtes pas obligé. Aucun autre formulaire ELA n'est à soumettre à nouveau.

**Q : Que dois-je apporter au moment de l'inscription ?**

R : Lors de l'inscription dans une nouvelle école, vous devrez apporter les documents suivants : (1) extrait de naissance ou passeport de l'enfant ; (2) preuve de résidence, par exemple un contrat de location ou une facture d'électricité/eau/téléphone ; (3) et carnets de vaccination actuels.

**Q : Mon enfant fréquentait l'école au/en (pays\_\_\_\_) et était en classe de (\_\_\_\_). Mon enfant sera-t-il dans la même classe si je l'inscris dans une école DPS ?**

R : Nous nous efforçons, autant que possible, de placer les enfants dans la même classe en fonction de leur date de naissance.

**Q : Quel impact le fait d'être considéré comme un EL (apprenant de l'anglais) ou un non EL a-t-il sur l'éducation de mon enfant ?**

R : Si votre enfant est qualifié comme étant un apprenant de la langue anglaise (EL), il/elle recevra une assistance en langue supplémentaire (aide supplémentaire en lecture, écriture, écoute et expression orale en anglais). Dans une salle de classe ELA, votre enfant apprendra le même contenu scolaire que s'il/elle était dans une classe ordinaire. Si votre enfant est qualifié comme étant un non-apprenant de l'anglais, il/elle sera être inscrit(e) dans une classe ordinaire.

**Q : Et si mon enfant n'a pas été correctement qualifié ?**

R : Si vous estimez que votre enfant n'a pas été correctement qualifié, rapprochez-vous du secrétariat de votre école et demandez à rencontrer l'équipe ISA de votre école.

**Q : En tant que parent, comment puis-je faire partie de la discussion sur la qualification ?**

R : Lors de l'inscription, demandez à parler au responsable ELA ou à un administrateur de l'école.

**Q : Si mon enfant change d'école, devra-t-il/elle repasser par le processus de qualification afin de recevoir des services du programme ELA ?**

R : Non. Votre enfant restera qualifié comme étant un apprenant de la langue anglaise jusqu'à ce qu'il/elle remplisse les critères pour sortir du programme ELA.

**Q : J'ai reçu une lettre du service ELA indiquant que mon enfant a été qualifié comme étant un apprenant de la langue anglaise. Quelle conclusion en tirer ?**

R : Cette lettre vous informe que votre enfant a été qualifié comme étant un apprenant de la langue anglaise et fournit des informations détaillées concernant le programme ELA que vous avez choisi pour votre enfant. En outre, elle comprend les résultats d'évaluation les plus récents mesurant le niveau de compétence en anglais de votre enfant ainsi que son niveau scolaire global.

**Q : Que puis-je faire si mon enfant est placé dans une salle de classe qui ne lui correspond pas ?**

R : Contactez l'administrateur de votre école et demandez à avoir une discussion avec l'instituteur de votre enfant.

**Q : Pourquoi mon enfant a-t-il besoin de passer le test ACCESS chaque année ?**

R : Votre enfant est testé chaque année pour évaluer ses progrès dans la maîtrise de l'anglais. Le test comprend la lecture, l'écriture, l'écoute et l'expression orale. Ces notes permettent également de décider si votre enfant est admissible à une requalification.

**Q : Mon enfant sera-t-il affecté négativement s'il ne passe pas le test ACCESS ?**

R : Si votre enfant ne participe pas au test, il ne peut pas être pris en considération aux fins d'une requalification.

**Q : Concrètement, que se passe-t-il lorsque mon enfant est requalifié ?**

R : Lorsque votre enfant est requalifié, il/elle a atteint le niveau de compétence requis en anglais et ne recevra plus d'assistance linguistique. En outre, il/elle bénéficiera d'un suivi pendant deux ans après la requalification pour s'assurer qu'il réalise des progrès.

**Q : Mon enfant a été requalifié et placé dans une autre classe. Est-il possible qu'il puisse rester avec le même instituteur jusqu'à la fin de l'année scolaire ?**

R : L'équipe ISA peut formuler cette recommandation à votre demande.

**Q : Pourquoi mon enfant fait-il l'objet d'un suivi, même après avoir atteint le niveau de compétence requis en anglais ?**

R : Votre enfant est suivi pendant deux ans après la requalification pour s'assurer qu'il réalise des progrès scolaires et qu'il n'a plus besoin d'assistance en anglais pour réussir en classe.

**Q : Pourquoi mon enfant reçoit-il à nouveau des services ELA ?**

R : Si votre enfant ne fait pas des progrès scolaires au cours de la période de suivi de deux ans, l'équipe ISA peut déterminer qu'il/elle nécessite toujours une assistance en anglais. Les parents doivent contacter l'équipe ISA s'ils ne partagent pas cette décision.

**Q : Que signifie le terme Exit (sortie du programme ELA) pour mon enfant ?**

R : Un élève qui sort du programme ELA est considéré comme ayant atteint le niveau de compétence requis en anglais et ne recevra plus d'assistance en anglais.